

PREFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle de l'économie agricole

Secrétariat de la CDPENAF

Commission Départementale de
Préservation des Espaces Naturels
Agricoles et Forestiers

Séance du 23 mars 2018

Affaire suivie par Evelyne ROGER
Tél. : 01.34.25.24.26.
evelyne.roger@val-doise.gouv.fr

Avis sur le PLU arrêté de la commune de Nointel

La commune de Nointel a arrêté son PLU par délibération du conseil municipal le 1er décembre 2017. Ce projet de PLU a été présenté pour avis à la CDPENAF le 23 mars 2018.

La commission s'est prononcée sur :

- la possibilité en zone A et N d'autoriser la réfection et l'extension limitée des constructions existantes dans la lisière de 50 m des massifs boisés de +100ha ;
- le STECAL Ng aux abords de la gare ;
- la zone 1AUa, non consommatrice d'espace au sens du PLU (dent creuse au sein de l'urbanisation) ;
- la zone 1AUb, correspondant à une partie de secteur d'OAP consommatrice de 1,8 ha d'espaces agricoles auxquels il faut ajouter 0,92 ha pour la création de nouveaux jardins familiaux en bordure de voie ferrée.

La CDPENAF a émis **un avis Favorable** sous réserve que l'écriture du règlement de la zone agricole soit corrigée afin de lever toute ambiguïté sur la constructibilité dans la lisière des 50 mètres des massifs boisés de + 100ha.

La présidente de la CDPENAF



Sylvie PIERRARD